

Jeune sapeur-pompier une formation citoyenne



Renseignements

- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS56) : **02.97.54.56.18**
- Inspection Académique du Morbihan : **02.97.01.86.46**
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan (UDSP56) : **02.97.54.56.36**

Ou contacter les centres de secours sièges d'une section de JSP :

- Vannes-Grandchamp : **02.97.66.75.30**
- Guer : **02.97.22.08.24**
- Guéméné sur Scorff : **02.97.51.20.26**
- Lorient : **02.97.87.33.18**
- Ploërmel : **02.97.74.01.45**
- Auray : **02.97.24.43.43**
- Locminé : **02.97.60.07.31**
- Pontivy : **02.97.25.03.20**
- Muzillac : **02.97.41.61.89**



JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU MORBIHAN

La formation jeune sapeur-pompier est assurée dans le cadre d'un partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS56), l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan (UDSP56) et l'Inspection Académique du Morbihan.



JEUNE SAPEUR-POMPIER (JSP) POUR...?

- Développer son sens civique, son esprit de solidarité et de citoyenneté,
- Découvrir le métier de sapeur-pompier (techniques de secourisme et de lutte contre l'incendie, connaître le matériel d'incendie et son maniement),
- Pratiquer du sport,
- Participer à des rassemblements et des compétitions,
- Préparer le brevet de Jeune Sapeur-Pompier.

ACTIVITÉ DU JEUNE SAPEUR-POMPIER

Encadré par des sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires, le jeune sapeur-pompier reçoit une formation théorique et pratique essentiellement axée sur l'apprentissage des techniques de secours et l'entraînement sportif. Il se prépare au Brevet de Jeune Sapeur-Pompier.

8 sections JSP couvrent le département. Leurs zones géographiques correspondent aux bassins de recrutement des collèges publics. Chaque section est rattachée à un centre de secours :

- Section de Vannes Grandchamp (CIS Grandchamp)
- Section de Ploërmel (CIS Ploërmel)
- Section de Lorient (CSP Lorient)
- Section de Muzillac (CIS Muzillac)
- Section de Guer (CIS Guer)
- Section de Guéméné (CIS Guéméné sur Scorff)
- Section de Locminé-Pontivy (CIS Locminé et CSP Pontivy)
- Section d'Auray (CIS Auray)



RECRUTEMENT

Une section de JSP recrute de 12 à 16 jeunes tous les ans ou tous les 2 ans. Le recrutement est organisé par l'Inspection Académique en partenariat avec les centres de secours sièges des sections. Les appels à candidatures se font :

- pour les sections qui recrutent tous les ans : en fin de 5ème
- pour les sections qui recrutent tous les 2 ans : en fin de 6ème et de 5ème.

Les conditions :

- être en classe de 5ème ou 4ème dans un collège public ou privé à l'entrée en formation (suivant la périodicité des recrutements)
- fournir une autorisation parentale
- participer à un entretien préalable devant un jury composé de sapeurs-pompiers et de représentants de l'Education Nationale
- être apte physiquement au sport (visite médicale d'aptitude au sport en présence des parents).

Attention ! Cette aptitude au sport vous permet d'être Jeune Sapeur-Pompier mais pour se présenter au brevet de jeune sapeur-pompier et pour devenir Sapeur-Pompier Volontaire, une visite médicale d'aptitude plus complète est exigée.

Une FORMATION sur 4 niveaux

4 modules successifs de JSP1 à JSP4 (3 années scolaires pleines)

La formation des jeunes sapeurs-pompiers comprend :

- l'initiation au **secourisme** : apprentissage des gestes techniques d'urgence et du sauvetage de personnes,
- l'initiation à la **lutte contre les incendies** et pratique des **manoeuvres de base**,
- un module de **protection des biens et de l'environnement** avec une formation administrative,
- la sensibilisation à la vie en collectivité, aux valeurs civiques et à l'esprit de solidarité,
- la pratique du **sport** (natation, grimper de corde, saut en hauteur, course à pied et lancer de poids).

A l'issue, le brevet JSP

Il se déroule au début de l'année scolaire qui suit la validation des 4 modules (vacances de la Toussaint).

Pour s'y présenter, il faut être âgé de 16 ans révolus et moins de 18 ans et avoir validé les 4 niveaux de formation (JSP1 à JSP4).

Quand et où se déroule la formation

Elle se déroule le samedi et/ou le mercredi hors vacances scolaires dans les centres de secours, sièges des sections.

La formation délivrée par les sapeurs-pompiers :

Cours théoriques et pratiques sur le secours à personnes, le matériel de lutte contre l'incendie, les manoeuvres d'établissements et le fonctionnement des services de secours.



La formation délivrée par les professeurs des collèges :

Séances d'éducation physique et sportive et d'éducation civique.

